

# ***SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND***

## ***PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2017***

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes,  
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sacy-le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

**Mesdames Nicole COLIN, Khristine FOYART Messieurs Raoul CUGNIERE, Raymond LELEU, José DROUART, Claude CWIKLINSKI, Jacky DOUBLET, délégués titulaires ;**

**Mesdames Nicole DIMINO, Ophélie VAN ELSUWE ; Messieurs Jean-Pierre SABATHIER, Laurent LEFEBVRE, Jean-Luc PARIS ; délégués suppléants ;**

Absents excusés :

**Madame Nadège LEFEBVRE, Messieurs Gérard AUGER, Jean-Pierre WRZOBOL, Maurice RABEUF, Paulo FERREIRA.**

Assistaient également à cette réunion :

**Madame Yvelise BACOT, Messieurs Michel COLLETTE Maire de Saint Martin Longueau, Gérard LAFITTE Maire de Rosoy, François COLLE propriétaire, Christophe GALET Ingénieur Territorial.**

**Monsieur William LESAGE représentant des propriétaires, absent excusé.**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

### **I- VALIDATION DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE POUR L'ANNÉE 2018 POUR L'ASSISTANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE A L'ANIMATION NATURA 2000 PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE :**

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur les Marais de Sacy, le Syndicat a retenu le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour une assistance scientifique et technique. Pour l'année 2018, l'affermissement de la tranche conditionnelle de cette assistance entraîne une dépense d'un montant de 19 339,85 € HT.

Le Syndicat autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **II- NOUVELLE ORGANISATION DU COMITÉ « MARAIS DE SACY » AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE :**

La fusion avec le Syndicat Mixte Oise Aronde a été décalée au second semestre 2018. A la suite de cette fusion, un comité « Marais de Sacy »

Ce comité technique sera composé d'élus titulaires, de non élus, d'experts et de représentants des propriétaires.

### **III- DEMANDE DE CONVENTION DE GARDIEN DE TROUPEAU AUPRES DU DÉPARTEMENT :**

Une demande auprès du Département a été faite pour une mise en place d'une convention permettant une assistance dans l'installation des parcs de pâturage et la surveillance des buffles par un agent du Département pour l'année 2018 en remplacement de Madame Mélanie GAUDELET et Monsieur David GUENIN.

#### **IV- BILAN DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES POUR LA LABELLISATION RAMSAR DU 2 DÉCEMBRE 2017 :**

Lors de la cérémonie de remise des diplômes pour la labellisation RAMSAR, près de 90 personnes étaient présentes.

#### **V- POINTS SUR LES NIVEAUX D'EAU ET LES POMPAGES :**

Les conditions de sécheresse de 2017 ont fait baisser les niveaux d'eau de façon spectaculaire dans les plans d'eau, entraînant une gêne notable des pratiques de chasse aux gibiers d'eau.

Face à ce constat, certains occupants ont réagi soit en pompant activement de l'eau souterraine au niveau de certains puits artésiens devenus actifs, soit en envisageant de réaliser un forage afin de remplir les plans d'eau lors des périodes de déficit.

Le Syndicat a demandé à la DDT de l'Oise leur avis avec une note à remettre à chacun des propriétaires, des locataires des marais et au SMOA d'intégrer au règlement du SAGE en cours d'élaboration, l'interdiction de tout nouveau prélèvement et forage dans la nappe souterraine au sein du périmètre Natura 2000 des Marais de Sacy.

#### **VI- QUESTIONS ET POINTS DIVERSES :**

##### **- Bilan du pâturage Buffles pour l'année 2017 :**

Le seul mâle reproducteur du troupeau de buffles du Syndicat a été vendu à une ferme pédagogique, pour renouveler leur mâle. Cette ferme produit du fromage de type mozzarella.

Le troupeau du Syndicat comprend maintenant 6 buffles. Cette année 25 hectares ont été pâturés par les buffles aux Marais de Sacy.

##### **- Perspectives pour l'année 2018 :**

Le suivi des amphibiens se poursuit à Rosoy pour 2018 (demande de dérogation acquise et intégration d'une animation de comptage des amphibiens dans le cadre de la journée mondiale sur les zones humides).

Le contrat Natura 2000 de M. MORTIER a été validé et sa mise en œuvre est prévue pour 2018. Les autres contrats en réflexion seront avancés en 2018 pour une éventuelle réalisation en 2019.

Le suivi de l'efficacité de la zone humide tampon à Sacy-le-Grand est prévu par le biais d'un stage en 2018 avec Unilasalle à Beauvais dans le cadre du cursus ingénieur eau/environnement.

La mise en place d'une réflexion globale sur l'ouverture des marais est également envisagée avec un stage de BTS gestion et protection de la nature en 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40.